



GATTAZ ET Cie A NOUVEAU POUR LA FIN DU REGIME DES INTERMITTENTS

Le Medef (au nom du collège patronal) vient d'adresser un nouveau projet de document de cadrage en vue de la négociation du 24 mars.

Ce document est une attaque aussi violente que celle de 2014 : il réclame encore une fois une réduction des dépenses de 320 millions €, rabâche l'idée de réduire le ratio « dépenses/recettes » pour aboutir à des économies de 25% !

Le Medef entend ainsi exercer un chantage à double détente :

- d'une part la négociation des droits au régime général commencera aussi sous un objectif de violences baisses des droits des chômeurs en excluant toute cause de hausse de cotisations ;
- d'autre part, le patronat envoie un signal au gouvernement : « pas de recul sur la loi Travail sinon on se venge sur les privés d'emploi en particulier sur les intermittents du spectacle ... »

Les négociations assurance chômage comme des règles spécifiques aux artistes et techniciens intermittents du spectacle se déroulent en parallèle à la lutte pour le retrait de la loi Travail, qui va faciliter les licenciements donc aggraver le chômage.

La colère va s'amplifier, la lutte ne fait que commencer !

Paris, le 23 / 03 / 2016

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60